

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	SURGET		
Nombre de secouristes	8	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	BRIVE LA GAILLARDE	Temps de trajet (en min)	30

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **EMSE VOUTEZAC**
 Adresse **19130 voutezac**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1100**
 Largeur minimum de la piste **6**
 Largeur de la grille **26m**
 Longueur de la ligne droite de départ **65**
 Nombre d'OCP* **13**
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO:

Pendant les essais : **38**
 En manche : **32**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR:

Pendant les essais : ...
 En manche : ...

- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 19/02/2025



VISA DE LA LIGUE

DATE: 24/02/2025



VISA DE LA FFM

DATE: **06/03/2025**
 NUMÉRO: **25/0223**



MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: EMSE ESTIVAUX

DATE: 10/05/2025

LIEU: VOUTEZAC



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
Samedi 16h00-19h00	Contrôles techniques Contrôles administratifs		

MOTO-CLUB: EMSE ESTIVAUX

DATE: 11/05/2025

LIEU: VOUTEZAC

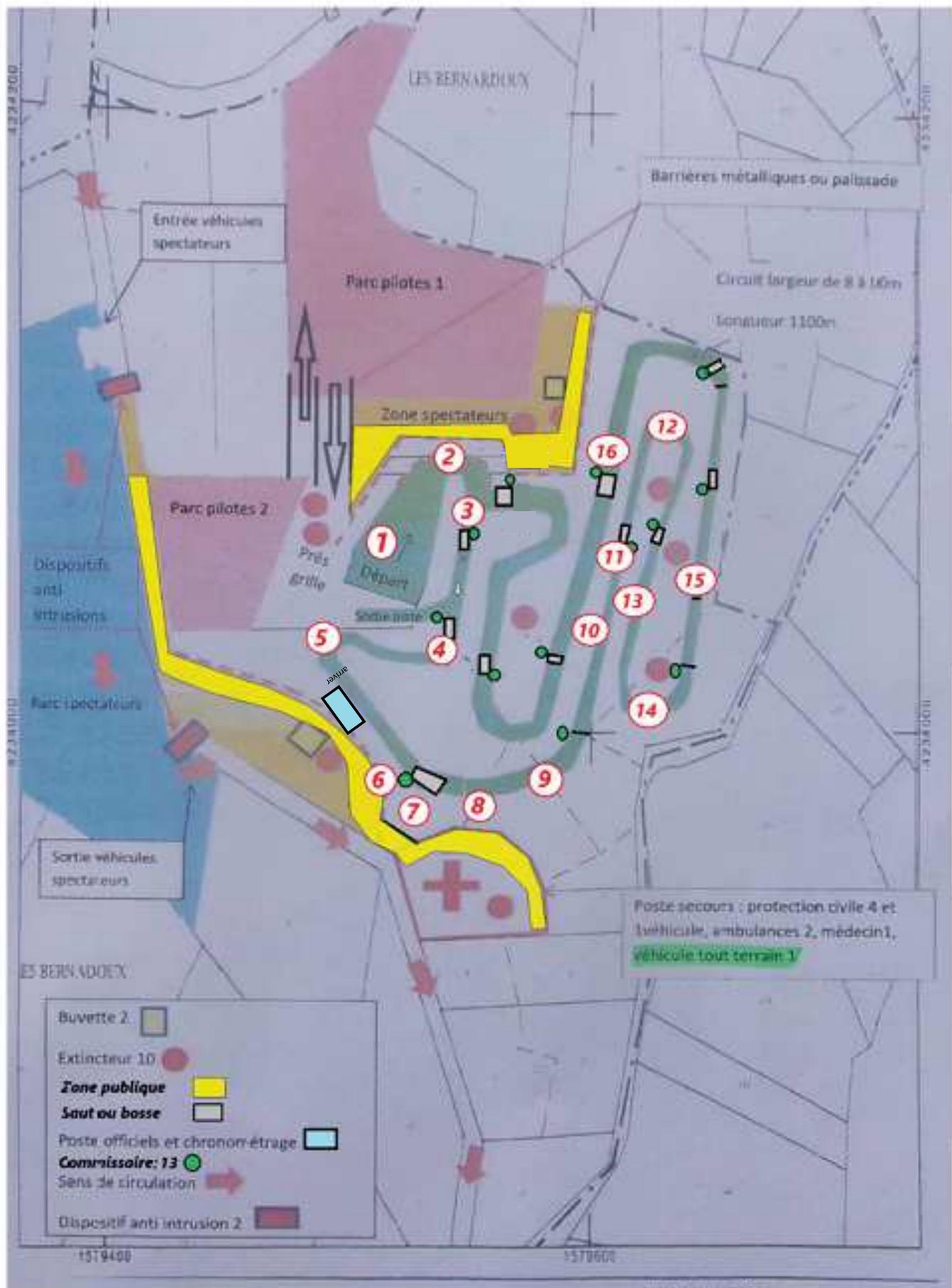
HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
7h00-7h45	Contrôles administratifs		
7h00-8h00	Contrôles techniques		
8h15-8h25	Essais Libres	Open	10min
8h30-8h40	Essais Libres	Lim 125cc	10min
8h45-8h55	Essais Libres	Lim 250-450cc	10min
9h00-9h15	Essais Libres	Ligue 85cc Espoirs	15min
9h20-9h35	Essais Libres	Ligue Motos Anciennes	15min
9h40-9h55	Essais Chronométrés	Open	15 min
10h00-10h15	Essais Chronométrés	Lim 125cc	15 min
10h20-10h35	Essais Chronométrés	Lim 250-450cc	15 min
10h40-10h55	Essais Chronométrés	Ligue 85cc Espoirs	15 min
11h00-11h15	Essais Chronométrés	Ligue Motos Anciennes	15 min
10h50-11h00	Pause		10min
11h00-11h20	Manche 1	Open	15min+1t
11h25-11h45	Manche 1	Lim 125cc	15min+1t
11h50-12h10	Manche 1	Lim 250-450cc	15min+1t
12h10-13h30	Repas		
13h30-13h55	Manche 1	Ligue 85cc Espoirs	20min+1t
14h00-14h25	Manche 1	Ligue Motos Anciennes	20min+1t
14h30-14h50	Manche 2	Open	15min+1t
14h55-15h15	Manche 2	Lim 125cc	15min+1t
15h20-15h40	Manche 2	Lim 250-450cc	15min+1t
15h40-16h00	Entracte		
16h00-16h25	Manche 2	Ligue 85cc Espoirs	20min+1t
16h30-16h55	Manche 2	Ligue Motos Anciennes	20min+1t
17h00-17h20	Manche 3	Open	15min+1t
17h25-17h45	Manche 3	Lim 125cc	15min+1t
17h50-18h10	Manche 3	Lim 250-450cc	15min+1t
18h30	Remise des Prix		
20h00	Fin		

Longueur de la piste : 1 100m

Nombre de pilotes : 32 motos ou 21 side-cars/quads.

Nombre de commissaires au minimum : 13. Le jour d'une épreuve, ce nombre pourra être augmenté par la direction de course, si nécessaire.

PLAN





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**ENTENTE MOTOR SPORT ESTIVAUX
LE POUCH - 19410 ESTIVAUX**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22174961104-2025-01639** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **COURSE MOTOCROSS VOUTEZAC** se déroulant à **VOUTEZAC** du **10/05/2025** au **11/05/2025**.

Cette attestation est valable du **10/05/2025** à **15h00** au **11/05/2025** à **20h00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à _____, le **25 février 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.